

pris un cheval de louage dans la fin de 9bre dernier j'y fus pendant quatre ou cinq jours arresté par le mauvais temps, j'y comptay avec ce fermier de tous ses fermages depuis seize ans et demy jusqu'a present qu'il jouit de cette chapelle je le trouvoy redevable pour toutes ces anneeز jusqu'a Noel dernier y compris, en lui alloiant environ pour cent francs de reparations qu'il a fait faire a la Chapelle par ordre de M. Labbé de Brisacier, et quelques taxes pour les pauvres, qu'il estoit juste de lui allouer de la somme de 500 liv. dont il me promit 300 liv. aux Rois suivant, et le surplus avant la St Jean prochaine a la verité il me demanda fortement une diminution de presque une année entiere du revenu de cette chapelle. C'est a dire de prez de 180 liv. Car elle est affermée cette somme quitte et franche de toutes charges excepté des reparations de la chapelle et des aumosnes extraordinaires pour l'année 1687 dans laquelle il pretend que la gresle qui tomba en ces quartiers obligea les maitres a relascher leurs fermages. Mais je lui fis remarquer que le revenu de ce'te chapelle consiste en un gros d'un muid de bled et demy muid d'avoine qui n'avoit pas greslé pour lui, en un petit dixmage de treize ou quatorze arpens de terre, et dans le labour d'environ douze arpens de terre labourable, qu'il avoit receu le gros cette année, qu'il avoit recueilly ces terres labourables avant la gresle et que tout le malheur de la gresle n'estoit tombé que sur sa dixme de ces treize ou quatorze arpens ce qui ne valoit pas la peine de faire de diminution, parce que les anneeز fortes recompensans les foibles, le Revenu de la Chapelle dans ces dernieres anneeز cy que le bled a esté hors de prix lui avoit valu plus de 600 liv. par an, je lui offris de lui renouveler le bail, au commencement j'en voulois avoir 200 liv. en l'augmentant de 20 liv. mais co' je considéray qu'il n'y vouloit pas mordre, et qu'estant solvable je ne devois pas le changer. Je le lui laissay au mesme prix et aux mesme charges, a condition qu'il donneroit pour Epingies du bail 20 ou 30 liv. que j'avois depensé dans ce voyage mais co' il persista a me demander au contraire de la diminution lorsmesme qu'il m'apporta les 300 liv. cydes-us a la fin de janvier dernier. Le Chapelain qui dessert cette chapelle et a qui j'ay promis vingt cinq francs par une lettre de M. du Douist qui lui avoit promis peu de jours avant sa mort de le dedommager de plusieurs frais dans un procez qu'il avoit soutenu pour le bien de la Chapelle, m'a offert un autre fermier qui la veut prendre au mesme prix, et est très solvable, a qui co' je crois je la donneray, car l'autre est trop fier et trop arrogant parce qu'il a assez d'autres occupations.

Mais M. du Pré n'a pas sceu que sa chapelle estoit ainsy affermée en m'envoyant sa procuracion car je lui en demandois une non seulement pour faire payer le fermier des fermages eschus, mais pour faire un nouveau bail et M. du Pré n'en fait point mention dans sa procuracion; Il aura la bonté de m'en envoyer une autre generale pour donner a ferme ce benefice, et pour en retirer les revenus et y contraindre pour cela les fermiers si besoin est.

Nous connoissions ausy bien que vous la necessité qu'il y avoit de lever le decret d'union des benefices simples de Meobec au Seminaire du Quebec. Ce decret a esté dressé dez le 29e xbre 1689, et nous n'en scavions rien; M. l'abbé Gassot chanoine de St Estienne de Bourges, parent des P.P. Bigot, qui estoit de l'assemblée, et bon amy de Mrs de Brisacier et du Douist lesquels l'avoit prié de prendre soin de cette affaire, nous en donna avis lannée passée, a l'occasion du Prieuré de St Sebastien qui estoit venu a Vacquer, Mais Le Secrétaire de L'archevesché de Bourges en vouloit avoir 550 liv. pour l'expédier, Il alleguoit pour ses raisons qu'il affermoit si haut le Secretariat de M. L'Archevesque qu'il ne pouvoit moins prendre pour cette expedition comme il nous estoit important d'avoir cette piece, mons' L'abbé de Brisacier donna un billet de 484 liv. a M. de la Porte. Je payay 66 liv. comptant et nous eumes notre expedition double, l'une pour demeurer icy, et l'autre pour vous l'envoyer. Ce qui nous fit encore plus haster l'expédition de cet acte fut la mort subite de M. L'archevesque de Bourges qui arriva au commencement de May Nous apprehendions que l'on ne nous fist de nouvelles difficultez sous un autre archevesque et nous avions besoin de cette piece soit pour conserver le prieuré de Bienavant dont nous jouissons deja, soit pour entrer en jouissance de celui de St Sebastien, qu'on menaçoit deja de nous oster. Quoy que j'en eusse pris posses-